

L'Évaluation des Compétences
au programme de Doctorat en Médecine Vétérinaire
Plan d'action : 2008 – 2012

Plan d'action présenté à la 50^e séance du Comité des programmes du 21 avril 2009

Le plan d'action a été préparé par le groupe pilote¹ du « développement de l'évaluation des compétences au programme DMV ». Il se subdivise comme suit :

- La mise en contexte (le « *pourquoi* ») de la démarche
- Les objectifs (le « *vers quoi* ») de la démarche
- Les moyens (le « *comment* » et « *par qui* ») de la démarche
- Les échéances (le « *quand* ») de la démarche
- Les références (le « *selon quoi* ») de la démarche

Mise en contexte

La Faculté de médecine vétérinaire est accréditée par le *Council On Education* (COE) de l'*American Veterinary Medical Association* (AVMA). Comme tel, elle doit démontrer que ses programmes de formation répondent à différentes normes. Ces dernières années, une nouvelle exigence a été ajoutée à la liste pour représenter les 11 critères d'agrément. Il s'agit des « *Outcomes assessment* » ou « mesures de performances ». Sa portée fut élargie en 2008 par l'ajout de l'évaluation des compétences cliniques². Celle-ci est définie comme suit :

« Veterinary graduates must have the basic scientific knowledge, skills and values to practice veterinary medicine, independently, at the time of graduation. At a minimum, graduates must be competent in providing entry-level health care for a variety of animal species. »

Le COE requiert des facultés qu'elles démontrent que leurs diplômés ont acquis des compétences cliniques dans les neuf domaines suivants :

1. *Comprehensive patient diagnosis (problem-solving skills), appropriate use of clinical laboratory testing, and record management*
2. *Comprehensive treatment planning, including patient referral when indicated*
3. *Anesthesia and pain management, patient welfare*
4. *Basic surgical skills, experience, and case management*

¹ Groupe ayant initié la démarche : Marilou Belisle (Conseillère pédagogique au CÉFÈS), André Laflamme (Conseiller pédagogique au BÉNA), Michèle Doucet, Denis Harvey et André Vrins (Vice-doyen à la formation professionnelle)

² AVMA Accreditation : http://www.avma.org/education/cvea/about_accred.asp

5. *Basic medical skills, experience, and case management*
6. *Emergency and intensive care case management*
7. *Health promotion, disease prevention/bio-security, zoonosis, and food safety*
8. *Client communication and ethical conduct*
9. *Strong appreciation for the role of research in furthering the practice of veterinary medicine.*

Lors du Symposium³ organisé par l'Association of American Veterinary Colleges (AAVMC) qui s'est tenu en mars 2008, les participants représentant la plupart des facultés nord-américaines, mais également d'autres horizons, ont fait ressortir des conseils tirés des leçons d'autres professions des sciences de la santé, afin de guider la démarche que doit entreprendre chacune des facultés. Ceux-ci se résument comme suit :

- Évaluer les compétences cliniques afin d'améliorer la qualité des interventions vétérinaires.
- Utiliser les données d'évaluation des compétences cliniques afin d'améliorer la qualité du cursus en médecine vétérinaire.
- Utiliser des méthodes directes d'évaluation. Bien que les méthodes indirectes d'évaluation puissent être utilisées, elles doivent être complétées par des méthodes objectives. Une combinaison de méthodes formatives et sommatives peut être utile dans ce processus.
- Débuter simplement pour construire son propre programme d'évaluation selon le concept qu'un modèle unique ne convient pas à toutes les facultés.
- Intégrer verticalement les compétences cliniques tout au long du cursus. Initier la démarche en partant du début du programme et en se dirigeant vers les étapes d'évaluations plus complexes et plus sophistiquées en fin de programme.
- Structurer la démarche par la participation synergique du corps professoral et de conseillers en pédagogie médicale.
- Collaborer avec d'autres professions des sciences de la santé afin de s'appuyer sur les forces mutuelles.

S'appuyant sur le principe qu'une seule façon de faire ne conviendrait pas à toutes les facultés, le COE a évité de prescrire aux facultés les mesures spécifiques d'évaluation des compétences cliniques que chacune d'elles doit mettre en place dans le but de conserver leur agrément.

³ JVME 2008 35 : 3 : Assessing clinical competency – our professional responsibility

Objectifs

- **Maintenir l'agrément de l'AVMA**
(visite de renouvellement de l'agrément de la FMV prévue au printemps 2012)
- **Faire évoluer collectivement nos enseignements en répondant aux besoins de formation de nos futurs diplômés**
- **Rendre compte des compétences développées chez les étudiants en médecine vétérinaire, non seulement au terme de leur formation, mais tout au long de celle-ci**
- **Assurer un arrimage entre les activités de formation en se centrant collectivement sur le développement d'instruments communs d'évaluation des compétences**

Moyens

- **Initier** la démarche par une session de réflexion pédagogique à la FMV portant sur le concept des compétences.
 - o Elle s'est tenue le 13 juin 2008. Cinquante et un professeurs et cliniciens se sont familiarisés au concept des compétences.
- Établir les **cercles** de participation afin d'engager tous les intervenants dans la réalisation du projet :
 - o Créer un groupe pilote⁴
 - o Identifier des chefs d'équipe⁵
 - o Former des équipes (Annexe 1)
 - o Consulter les enseignants
- Établir les différentes **étapes** de la démarche et l'accompagner de formation sur mesure. Celles-ci sont :
 - o Étape 1 : Compétences visées
 - Cibler⁶ (en lien avec les domaines décrits par l'AVMA) et définir les compétences du cursus DMV
 - Déterminer les ressources essentielles associées aux compétences
 - Identifier des tâches susceptibles de mettre en œuvre les compétences tout au long du programme

⁴ Marilou Belisle (Conseillère pédagogique eu CÉFÈS), André Laflamme (Conseiller pédagogique au BÉNA), Michèle Doucet, Denis Harvey et André Vrins (Vice-doyen à la formation professionnelle)

⁵ Marc-André d'Anjou, Béatrice Doizé, Monique Doré, Marie-Ève Nadeau, Serge Messier, Éric Troncy et les membres du groupe pilote

⁶ Communiquer – Gérer les ressources; Agir avec éthique; Intégrer la démarche scientifique; Promouvoir la santé animale et publique; Évaluer l'animal et établir le diagnostic; Soigner et traiter

- Étape 2 : Évaluation des compétences
 - Déterminer les niveaux de développement
 - Élaborer les critères et les indicateurs d'évaluation
 - Concevoir les instruments d'évaluation
- Étape 3 : Situations d'apprentissage évaluation (SAE)
 - Concevoir des tâches intégratrices en fonction des activités du programme
 - Vérifier les ressources essentielles aux tâches intégratrices
 - Déterminer les critères et les indicateurs d'évaluation en regard du niveau de développement visé
- Étape 4 : Progression des compétences
 - Vérifier l'étalement de l'évaluation des compétences dans le programme
 - Assurer une complexité croissante dans le choix des tâches intégratrices
 - Déterminer les moments d'évaluation des compétences
- Développer des **outils** qui rendent compte des réalisations des apprentissages cliniques et précliniques. Ceux-ci sont :
 - Stages précliniques
 - Stages cliniques : inventorier les gestes d'apprentissage des étudiants en ambulatoire bovine (observation, participation, réalisation); développement du progiciel clinique UVIS
- Explorer tout au long du processus des **opportunités** d'applications concrètes qui peuvent servir de modèle

Échéances

- **Été 2008 :**
 - Débuter la démarche d'évaluation des compétences collectivement et avec l'appui de conseillers pédagogiques
- **Année 2008-2009 :**
 - Cibler les compétences (Annexe 1) et définir les compétences visées par le programme DMV
- **Année 2009-2010 :**
 - Concevoir des échelles de développement des compétences
 - Déterminer les démarches d'évaluation des compétences
- **Année 2010-2011 :**
 - Implanter et valider des démarches d'évaluation des compétences

- **Année 2011-2012 :**
 - o Rendre compte des compétences développées

Références

- The AVMA Council on Education (COE) accreditation process : http://www.avma.org/education/cvea/coe_process.asp
- L'évaluation des compétences (Jacques Tardif)
- Assessing clinical competency : *Our professional responsibility, Journal of Veterinary Medical Education* - Automne 2008 : 35(3)

GPEC – CECO**ÉQUIPES 2008**

Énoncé de compétence	Chefs	Équipiers
1) Communiquer 2) Gérer les ressources	Monique Doré	Christine Théorêt Kate Alexander Luc DesCôteaux Jacques Lussier
3) Agir avec éthique	NA – sera fait en groupe CECO	NA – sera fait en groupe CECO
4) Intégrer la démarche scientifique	Marie-Ève Nadeau (co-chef) Béatrice Doizé (co-chef)	Christopher Price Christiane Girard Sophie Cuvelliez
5) Évaluer l'animal et établir un diagnostic	Marc André d'Anjou	Younes Chorfi Pascale Benoist Marie-Claude Bélanger Christian Bédard (à remplacer)
6) Soigner et traiter	Eric Troncy	Jérôme del Castillo Bertrand Lussier Martine Denicourt Jean-Philippe Roy
7) Promouvoir la santé animale et publique	Serge Messier	Jean-Pierre Vaillancourt Geneviève Lessard Laurent Blond Diane Blais